

RESEARCH OUTPUTS / RÉSULTATS DE RECHERCHE

"Plan Marshall": ODNI pour qui mal y pense

Dejardin, Marcus

Published in:
La revue nouvelle

Publication date:
2005

[Link to publication](#)

Citation for pulished version (HARVARD):

Dejardin, M 2005, "'Plan Marshall': ODNI pour qui mal y pense', *La revue nouvelle*, Numéro 11, p. 45-49.
<http://www.revuenouvelle.be/rvn_abstract.php3?id_article=101>

General rights

Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy

If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

ODNI pour qui mal y pense

Les « Actions prioritaires pour l'avenir wallon » constituent un signal politique intéressant qu'il convient d'accueillir favorablement. Les actions pressenties vont dans le sens d'une croissance durable. Leur crédibilité n'apparaît toutefois pas garantie. Des efforts importants, notamment en termes de choix et d'allocation budgétaires, restent à fournir. Ceux-ci doivent être structurellement inscrits dans la politique régionale. Le redressement est à ce prix. Se contenter de l'idée d'un « choc » de quatre ans risquerait fort en revanche de ne laisser, en bout de course, que le souvenir du passage d'un O.D.N.I., un objet de développement non identifié.

Marcus Dejardin

Marcus Dejardin est économiste, chargé d'enseignement et chercheur universitaire.

La Wallonie partage avec les régions qui lui sont adjacentes le fait d'être située à proximité de zones économiques majeures en Europe : Londres, Paris, la Ruhr, auxquelles peut être ajoutée une grande partie de la région ouest néerlandaise, comprenant les villes d'Amsterdam, Utrecht, Rotterdam (Granville et Maréchal, 1999). Compte tenu de sa situation et de son accessibilité par voies tant routières, fluviales qu'aériennes (CE, 2004), les performances économiques relativement médiocres de la Région wallonne peuvent apparaître comme une anomalie. En effet, on comprend mal

pourquoi la Région ne bénéficie pas davantage de sa localisation et les raisons pour lesquelles les efforts de redéploiement économique conduits à tous les niveaux, fédéral, régional et communautaire, tardent tant à se traduire en termes satisfaisants d'investissement, de croissance et d'emploi.

La situation appelle une prise de conscience de chacune et de chacun, des choix politiques et une stratégie raisonnée, supportée par des évaluations sérieuses ainsi que des moyens budgétaires adaptés. Le passé, mais aussi la situation présente tendent à démontrer qu'il ne suffit pas

de faire plus de la même chose, en toute matière. Un diagnostic assez consensuel émerge. Il conduit à affirmer la nécessité d'une rupture qualitative en matière de politique économique, notamment de celle conduite au niveau régional, ce qui n'exclut pas que des mesures spécifiques et complémentaires soient prises à tout autre niveau de pouvoir.

Dans un document de trente-trois pages présenté le 30 août dernier, le gouvernement wallon définit « les Actions prioritaires pour l'avenir wallon » (G.W., 2005a), popularisées sous l'étiquette de « Plan Marshall ». La poursuite des actions définies dans le document doit contribuer au redressement structurel de la Région et à une convergence vers les « moyennes européennes ». Il s'agit par là « de mettre en œuvre les conditions d'une prospérité partagée ». Dans le communiqué de presse qui accompagne le document, le gouvernement souligne le caractère innovant de sa démarche au travers de deux chiffres : « 1 milliard d'euros pour cinq priorités ». Il précise la méthode, faite de « décloisonnement » et de « pilotage serré » (G.W., 2005b).

Notre intention est de contribuer au débat par un bref commentaire d'économiste à l'intention d'un public élargi, mais néanmoins informé du contenu du plan gouvernemental. L'espace réservé oblige au choix sévère parmi les réflexions auxquelles la lecture du document nous invite. Ainsi renoncerons-nous malheureusement à vouloir apprécier la politique fiscale propre à l'axe 3. Cela étant, notre satisfaction serait d'avoir au moins réussi

à écarter l'anecdote dans ce qui suit, pour nous concentrer sur quelques idées porteuses de valeur ajoutée.

QUANT À LA CRÉATION DE PÔLES DE COMPÉTITIVITÉ

Le gouvernement identifie cinq domaines potentiels de pôles (*sic*) de compétitivité : les sciences du vivant, l'agroalimentaire, l'ingénierie mécanique, le transport-logistique et l'aéronautique spatiale. Un choix définitif parmi ces domaines devrait résulter de la concertation avec les partenaires sociaux. Plus du quart du budget est alloué à cette priorité.

Pour son travail d'identification, le gouvernement s'est appuyé sur une étude du professeur Henri Capron (2005). Ce dernier y indique que « le classement des pôles potentiels susceptibles d'être sélectionnés comme pôles de compétitivité met en évidence un diagnostic mitigé sur la capacité de la Région de s'appuyer sur des pôles forts bénéficiant d'une visibilité marquée au niveau international » (p. 19). Deux pôles se dégageraient néanmoins : le pôle « pharmacie-santé », selon l'intitulé utilisé ici, ainsi que le pôle agroalimentaire. Pour ce qui concerne les trois pôles restants, l'auteur estime que la probabilité d'échec est relativement équivalente à la probabilité de réussite, ce qui l'amène à suggérer qu'un pôle supplémentaire seulement, « expérimental », soit sélectionné.

Une question vient alors immédiatement. Dans ces conditions était-il raisonnable pour le gouvernement de définir cinq pôles, fussent-ils potentiels, au risque de

favoriser des comportements industriels opportunistes à l'égard des pouvoirs publics et la dispersion de moyens ? L'écueil n'est-il pas de devoir plus tard renoncer, faute de pouvoir dégager des moyens suffisants dans un contexte budgétaire durablement serré, au soutien à de nouveaux pôles de compétitivité dont l'émergence souhaitée justifie par ailleurs qu'un appui relativement important soit réservé dès aujourd'hui, dans le même plan gouvernemental, à la recherche universitaire sous la forme de programmes d'excellence (22,5 millions d'euros) ?

À propos d'une politique régionale axée sur des pôles de compétitivité, nous noterons en outre que, dès lors que l'angle d'évaluation est plutôt microéconomique (l'entreprise, la différenciation de produit, le marché globalisé) que macro- ou méso-économique, il est sans doute plus évident d'insister sur l'appréciation qualitative du produit et des prestations que sur une notion renvoyant à une appréciation quantitative. Il n'y a pas de relation aussi automatique entre masse critique et visibilité internationale. Le talent et « *The Economics of Superstars* »... Pour autant que l'on soit reconnu *par autrui* comme étant le meilleur, quelle que soit l'importance du brassage de flux que l'on représente, beaucoup de choses deviennent possibles en matière de prix et de revenus. L'objectif qualitatif s'impose d'abord. Savoir si la masse critique est nécessaire se pose ensuite. À ces considérations s'ajoute sans aucun doute la nécessité d'un bon marketing à l'export.

En tant qu'initiative nouvelle, une politique de pôle prioritaire financée à partir d'un budget économique serré peut avoir cela de gênant qu'elle renforcerait un portefeuille industriel donné, en rendant quasiment impossible, faute de moyens, le déploiement conjoint d'une politique d'envergure favorisant le renouvellement qualitatif des activités. Ce renouvellement qualitatif devrait être en prise avec les marchés et découler de la concrétisation d'opportunités entrepreneuriales.

GOUVERNANCE, CRÉATION D'ACTIVITÉS, CROISSANCE

Il est d'une part souhaitable qu'un budget soit réservé pour des actions plus globales, en matière technologique et de réseautage d'entreprises ainsi qu'en matière d'exportation, notamment. Ce principe nous semble important. Dans son application, le gouvernement devra néanmoins veiller à ce qu'il ne conduise pas à la dispersion des moyens sur des projets douteux. Il est d'autre part plus important encore, primordial selon nous, que la politique industrielle oriente son action vers les *conditions* de la dynamisation et de l'expansion industrielle et vers les *facteurs situés en amont des produits et des services*. Cela introduit la mise en perspective des axes visant la stimulation de la création d'activités, le dopage de la recherche et de l'innovation en lien avec l'entreprise et l'impulsion en faveur des compétences pour l'emploi.

Les conditions de la dynamisation et de l'expansion industrielle renvoient à des principes de bonne gouvernance régionale, terme à la mode s'il en est dont le

sens concret n'est toutefois pas toujours clairement perçu. Appliqué au contexte institutionnel wallon, son acception minimale pourrait être : « Faire fonctionner efficacement ce qui existe. » Plus précisément, il convient de rappeler le principe de responsabilisation des acteurs et l'activation dans la transparence de mesures équitables d'encouragement et de sanction lorsque cela s'impose. Nous pensons que la fusion d'administrations (en l'occurrence celle de la Direction générale de l'Économie et de l'Emploi et de la Direction générale de la Technologie, de la Recherche et de l'Énergie) ou la rationalisation par absorption ne sont pas des conditions suffisantes pour qu'un service public fonctionne correctement.

La Wallonie est en déficit d'activités marchandes. Une politique soutenant l'esprit d'entreprendre constitue dès lors une priorité et l'une des actions définies par le gouvernement s'en fait l'écho. Par rapport à celle-ci, un commentaire s'impose. Il convient en effet de soutenir l'idée qu'une politique de stimulation de l'esprit d'entreprendre ne peut être confondue avec une politique de soutien aux petites et moyennes entreprises; les publics sont potentiellement fort différents. Les qualités entrepreneuriales sont celles correspondant à « la capacité et la volonté manifestes d'individus, de par eux-mêmes, en équipe, en dedans ou en dehors d'organisations existantes, de percevoir et de créer de nouvelles opportunités économiques (nouveaux produits, nouvelles méthodes de production, nouveaux plans d'organisation et nouvelles combinaisons produit-marché)

et d'introduire leurs idées sur le marché, en confrontation avec l'incertitude et d'autres obstacles, en décidant de la localisation, de la forme et de l'usage des ressources et des institutions ». Les qualités managériales, quant à elles, se traduisent en termes de capacité d'organisation et de coordination (Wennekers et Thurik, 1999, p. 46-48). Les P.M.E. sont souvent engagées dans des activités routinières. Elles répondent toutefois à des besoins économiques fondamentaux et leur fonction ne doit certainement pas être méprisée, ni négligée.

La Wallonie manque à la fois d'*entrepreneurs* et d'un *milieu économique efficient, dense et diversifié*, dirigés par de bons managers. Articuler une politique en réponse à ces deux arguments, c'est s'engager dans la construction d'une société entrepreneuriale (Dejardin, 2003).

Entre autres éléments positifs des axes prioritaires, on relève le financement additionnel de la Recherche et Développement ainsi que les actions en faveur de l'investissement dans le capital humain. Sur ce point en particulier, on attend aussi un accord et des synergies efficaces entre la politique régionale et celle de la Communauté française. Avec l'investissement dans le capital physique incorporant le progrès technique et l'investissement public, l'innovation, la R&D et le développement/perfectionnement des savoirs et des compétences participent complémentirement au soutien de la croissance économique. Leurs effets sur la productivité des facteurs sont au cœur de l'explication apportée par les théories de

la croissance endogène. On ne peut que se réjouir d'une telle option politique. Cependant, il conviendra de soutenir l'effort durablement si l'on souhaite pouvoir un jour en évaluer la contribution en termes de croissance additionnelle. Il en va de la crédibilité des Actions prioritaires.

DE LA CRÉDIBILITÉ DE LA RUPTURE

Le texte gouvernemental tranche, sous plusieurs aspects, avec le Contrat d'avenir pour la Wallonie (février, 2000) et les nombreux plans d'ambition stratégique qui l'ont suivi : d'abord, par le ton plus direct; ensuite, plus au fond, par le nombre volontairement limité d'axes et d'actions proposées ainsi que par l'importance (toute relative, on en conviendra) des moyens budgétaires qui leur sont dédiés (près d'un milliard d'euros pour cinq priorités, sur quatre ans).

Des efforts importants, notamment en termes de choix et d'allocation budgétaires, doivent encore être fournis. Ceux-ci doivent être structurellement inscrits dans la politique régionale. Le redressement est à ce prix. Se contenter de l'idée d'un « choc » de quatre ans — une paille à la mesure de la temporalité du développement — risquerait fort en revanche de ne laisser, en bout de course, que le souvenir du passage d'un O.D.N.I., un objet de développement non identifié.

Travailler les postes ordinaires et extraordinaires d'un budget régional et ce, afin d'y intégrer pleinement les sources du financement d'une politique ambitieuse en faveur de la croissance, représente une véritable gageure pour nos respon-

sables politiques. Certains citoyens en seront satisfaits, d'autres au contraire manifesteront leur mécontentement. Cet état entérinera véritablement la rupture nécessaire.

Depuis 1997 et la déclaration de politique régionale complémentaire du gouvernement réunissant socialistes et sociaux-chrétiens, un bout de chemin a été parcouru, allant dans le sens d'une redynamisation économique wallonne. Au point que les mentalités soient aujourd'hui favorables à l'audace ? On peut le souhaiter. ■

Bibliographie

- Capron, H. (2005), « Les pôles de compétitivité wallons », Document de travail en cours, aout, mimeo.
- Commission européenne (2004), *Un nouveau partenariat pour la cohésion. Convergence, compétitivité, coopération*. Troisième rapport sur la cohésion économique et sociale. Luxembourg, Office des publications officielles des Communautés européennes.
- Dejardin, M. (2003), « Construire une société de l'entrepreneuriat / Building an entrepreneurial society », Rapport de session, Conférence européenne « L'Europe de l'esprit d'entreprise au futur », présidence hellénique de l'Union européenne et Commission européenne, Thessalonique, 13 février, <<http://www.fundp.ac.be/~mdejardi/thessalonique.html>>.
- Gouvernement wallon (2005a), *Les actions prioritaires pour l'avenir wallon*, 30 aout, <http://gov.wallonie.be/code/fr/action_prio.pdf>.
- Gouvernement wallon (2005b), « Concentrer nos forces », communiqué daté du 30 aout, <<http://gov.wallonie.be>>.
- Granville, O. et L. Maréchal (1999), « La Wallonie au centre de l'Europe : comparaisons inter-régionales », *Les Cahiers de l'urbanisme*, décembre, pp. 6-15.
- Wennekers, S. and R. Thurik (1999), « Linking entrepreneurship and economic growth », *Small Business Economics*, 13, 1, 27-55.